



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

**PROCÈS-VERBAL DE LA 335^e RÉUNION
EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**
Jeudi 20 août 2020 à 13h
Plateforme ZOOM
(CS335-20-08-2020)

Départements	Délégué.e.s	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Biologie médicale	Carole Lavoie	P
Chimie, biochimie et physique	Pierre Bénard	A
Chimie, biochimie et physique	Simon Barnabé	A
Chiropratique	Christian Linard	P
Chiropratique	Marcel Veilleux	A
Ergothérapie	Noémie Cantin	A
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P
Finance et économie	Michaël Farrell	P
Génie chimique	James Agbébavi	A
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	A
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Demagna Koffi	P
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Mathilde Barraband	P
Lettres et communication sociale	Mireille Lalancette	A
Management	François Labelle	A
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P
Mathématiques et informatique	Sébastien Tremblay	P
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Jessica Lesage	A
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Philosophie et arts	Marie-Josée Plouffe	A
Psychoéducation	Lyne Douville	P
Psychoéducation	Tristan Milot	P
Psychologie	Paule Miquelon	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Pier-Luc Lajoie	P
Sciences de l'activité physique	Virginie Blanchette	P
Sciences de l'activité physique	Charles Tétreau	P
Sciences de l'éducation	Corina Borri-Anadon	P
Sciences de l'éducation	Ghyslain Parent	P
Sciences de l'environnement	Denis Leroux	A
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P
Sciences humaines	Isabelle Bouchard	A

Sciences infirmières	Lyne Cloutier	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	P

Comité exécutif	Officières et officiers	Présence / Absence
Président	Gilles Bronchti	P
VPRT	Marty Laforest	P
VPAS	Andrea Bertolo	A
VPAU	Georges Abdul-Nour	P
VPSC	Marianne Paul	P
Trésorier	Sylvain Beaudry	P
Secrétaire	Marc André Bernier	P

Employé.e.s

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail

François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS335-20-08-2020-01 Mot de bienvenue du président

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.e.s et il les remercie de leur présence.

CS335-20-08-2020-02 Vérification du quorum et avis de convocation

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégué.e.s syndicaux, prévu à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR, est atteint.

CS335-20-08-2020-03 Désignation d'une présidence d'assemblée

Le président invite les délégué.e.s à désigner le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, à titre de président d'assemblée. Les délégué.e.s acquiescent à la proposition du président.

CS335-20-08-2020-04 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion extraordinaire et qu'en conséquence l'ordre du jour ne peut être modifié.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'une présidence d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Information – Embauches au 1er décembre 2017
6. Lettres d'entente
 1. Processus d'approbation de la tâche professorale 2020-2021
 2. Modifications exceptionnelles et temporaires à la réalisation des activités professorales (COVID-19)
 3. Révision du Règlement de régie interne de l'Université
7. Grief sur les conséquences du lock-out

8. Comité paritaire – Annexe F
9. Assemblée générale extraordinaire
10. Date de la prochaine rencontre : 10 septembre 2020
11. Clôture de la réunion

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 335^e réunion du conseil syndical extraordinaire;

CONSIDÉRANT l'article 12.2.2. g) des Statuts concernant l'ordre du jour d'une réunion extraordinaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 335^e réunion extraordinaire du conseil syndical du 20 août 2020.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS335-20-08-2020-05 Information – Embauches au 1^{er} décembre 2017

Le président d'assemblée demande à la VPRT de présenter le point.

La VPRT informe les délégué.e.s qu'une lettre d'entente a finalement été signée le 17 juillet concernant le grief relatif aux embauches au 1^{er} décembre 2017. Les 11 professeur.e.s concerné.e.s par ce grief ont reçu une indemnisation sur leur paye du 30 juillet.

La VPRT tient à remercier la précédente équipe exécutive, ainsi que les deux procureurs du Syndicat, M^e Gabriel Hébert-Tétrault et M^e Andréanne Thibault. Un merci particulier est adressé à la conseillère aux relations de travail, Mme Diane Beauchemin.

CS335-20-08-2020-06 Lettres d'ententes

Le président d'assemblée demande au président et à la VPRT de présenter le point.

Le président mentionne que l'ensemble des universités se doteront de lettres d'entente similaires. L'UQTR est actuellement la troisième à avoir déposé des projets de lettre.

1. Processus d'approbation de la tâche professorale 2020-2021

Le président fait la lecture de la lettre d'entente. Il répond à quelques questions d'éclaircissements.

2. Modifications exceptionnelles et temporaires à la réalisation des activités professorales (COVID-19)

La VPRT présente la lettre d'entente. Une question sur le report d'une sabbatique est posée. La VPRT rappelle que les départements sont libres d'accepter les demandes de sabbatiques.

3. Révision du Règlement de régie interne de l'Université

La VPRT présente la lettre d'entente, déjà présentée à l'assemblée générale statutaire du 11 juin. Aucune question n'est posée.

Le président d'assemblée signale qu'il en revient à l'assemblée générale d'adopter ou de refuser les lettres d'ententes modifiant la convention collective. Il explique que le conseil syndical peut recommander la tenue d'un scrutin électronique, conformément à l'article 12.5.2 des Statuts du Syndicat.

CONSIDÉRANT l'article 12.5.2 des Statuts;

CONSIDÉRANT la règle 15 régissant les consultations électroniques menées par le SPPUQTR;

CONSIDÉRANT que l'adoption de lettres d'entente modifie la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu de recommander à l'assemblée générale extraordinaire de tenir un scrutin électronique du 27 août 2020 à 12h au mardi 1^{er} septembre 2020 à 17h pour l'adoption des lettres d'entente.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS335-20-08-2020-07 Grief sur les conséquences du lock-out

Le président d'assemblée demande à la VPRT de présenter le point.

La VPRT rappelle le processus d'arbitrage qui a présentement cours. Les 1^{er} et 16 juin dernier, deux audiences se sont tenues pour entendre le témoignage d'un professeur. La reprise des audiences est prévue pour le 1^{er} septembre. Il s'agira du contre-interrogatoire par le procureur de l'UQTR de ce même professeur.

Le président revient sur l'aspiration des professeur.e.s, exprimée lors de l'assemblée générale statutaire du 11 juin, à conclure une entente. Il soutient que l'entente viendra mettre un terme à un épisode douloureux, mais qu'elle ne compensera jamais les torts faits aux professeur.e.s.

La VPRT explique que le 3 juillet, a eu lieu une rencontre avec le vice-recteur aux ressources humaines, M. Olivier Malo. Le 17 août, la direction de l'UQTR a déposé un projet d'entente. Le Syndicat a demandé quelques ajustements le 18 août.

La VPRT présente la lettre que les délégué.e.s ont par ailleurs reçue en matinée. Elle s'attarde sur les quatre options de dédommagements :

- Option A : un montant de mille dollars (1 000.00\$) versé dans les fonds départementaux de recherche décrits à l'Annexe C de la convention collective;
- Option B : un montant global de mille dollars (1 000.00\$) réparti comme suit :
 1. sous réserve de l'admissibilité du professeur, le versement de la cotisation au RRUQ au bénéfice du professeur (parts employeur et employé) pour la période

- du 2 au 15 mai 2018, sans toutefois excéder un montant de mille dollars (1 000.00\$);
2. le cas échéant, le versement du reliquat dans les fonds départementaux de recherche décrits à l'Annexe C de la convention collective;
- Option C : un montant global de mille dollars (1 000.00\$) réparti comme suit :
 1. sous réserve de l'admissibilité du professeur, le versement de la cotisation au RRUQ au bénéfice du professeur (parts employeur et employé) pour la période du 2 au 15 mai 2018, sans toutefois excéder un montant de cinq-cents dollars (500.00\$);
 2. le versement du reliquat dans les fonds départementaux de recherche décrits à l'Annexe C de la convention collective;
 - Option D : un montant brut de mille dollars (1 000.00\$), moins les déductions applicables, à titre de salaire, étant entendu que ce montant n'est pas cotisable au RRUQ;

La VPRT poursuit la présentation de la lettre en demandant l'avis des délégué.e.s sur le point 5 de la lettre où le Syndicat devra préciser l'option qui deviendra le choix par défaut de tout.e professeur.e n'ayant pas communiqué son souhait dans les délais prescrits. L'ensemble des délégué.e.s est favorable à l'Option A.

La VPRT souligne que la liste des professeur.e.s admissibles, se trouvant en annexe de la lettre, comprend de nombreuses erreurs. Il est demandé aux délégué.e.s de vérifier la liste de leur département et de faire part des modifications à apporter auprès du conseiller aux affaires universitaires. Les directions départementales seront aussi interpellées à ce sujet.

La VPRT signale que cette entente devra faire l'objet d'un vote par l'assemblée générale extraordinaire.

- | | |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | l'article 12.5.2 des Statuts sur le scrutin électronique; |
| CONSIDÉRANT | la règle 15 régissant les consultations électroniques menées par le SPPUQTR; |
| CONSIDÉRANT | la recommandation du comité exécutif; |

Sur une proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu de recommander à l'assemblée générale extraordinaire de tenir un scrutin électronique du 27 août 2020 à 12h au mardi 1^{er} septembre 2020 à 17h pour l'adoption de l'entente relative au grief concernant les conséquences du lock-out.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS335-20-08-2020-08 Comité paritaire – Annexe F

Le président d'assemblée demande au président et au VPAU de présenter le point.

Le président annonce la formation d'un comité paritaire portant sur l'annexe F. La pandémie a modifié les pratiques et les impacts de la définition des cours en ligne

et, par conséquent, rendu compliquée l'interprétation de cette annexe en regard du déploiement d'une formation à distance.

Le président et le VPAU sont les représentants du Syndicat à ce comité.

CS335-20-08-2020-09 Assemblée générale extraordinaire

Le président d'assemblée explique que le comité exécutif recommande au conseil syndical de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour l'adoption des lettres d'entente et de la lettre relative au grief sur les conséquences du lock-out.

Le président présente le projet d'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'une présidence d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lettres d'entente
 1. Processus d'approbation de la tâche professorale 2020-2021
 2. Modifications exceptionnelles et temporaires à la réalisation des activités professorales (COVID-19)
 3. Révision du Règlement de régie interne de l'Université
6. Grief sur les conséquences du lock-out
7. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT les Statuts du SPPUQTR (art.: 12.2.1 d), e) et f) ;

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 157^e assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la 157^e assemblée générale extraordinaire du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 27 août 2020.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Les délégué.e.s discutent de la possibilité de recommander l'adoption des quatre projets de lettres par l'assemblée générale.

CS335-20-08-2020-09 R233

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander aux professeur.e.s d'adopter les quatre lettres d'entente suivantes lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2020 :

- *Relative au processus d'approbation de la tâche professorale 2020-2021 (COVID-19)*
- *Relative aux modifications exceptionnelles et temporaires à la réalisation des activités professorales (COVID-19)*
- *Relative à la révision du règlement de régie interne de l'Université*
- *Entente relative au grief concernant les conséquences du lock-out.*

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS335-20-08-2020-09 R234

Sur une proposition dûment appuyée du professeur Romain Roul, du Département d'études en loisir, culture et tourisme, il est résolu de voter une motion de félicitations aux officiers, aux officières et au personnel du Syndicat ayant contribué à la réalisation des quatre lettres entente.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS335-20-08-2020-10 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion régulière du conseil syndical aura lieu le jeudi 10 septembre 2020 à 13h.

CS335-20-08-2020-11 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 52.

Président

Secrétaire

Marc André Bernier
Secrétaire du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires